

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°42-2021-082

PUBLIÉ LE 1 JUIN 2021

Sommaire

42_CHU_Centre hospitalier universitaire de Saint-Etienne /

42-2021-05-31-00001 - Décision 2021-123 Tarifs 2021 VACCINS (2 pages)

Page 3

42_Préf_Préfecture de la Loire / Sous-Préfecture de Roanne

42-2021-05-21-00004 - Arrêté préfectoral portant autorisation de surveillance sur la voie publique (2 pages)

Page 6

42_CHU_Centre hospitalier universitaire de
Saint-Etienne

42-2021-05-31-00001

Décision 2021-123 Tarifs 2021 VACCINS

Décision n°2021-123

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE SAINT-ÉTIENNE**

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L6143-4, L6143-7, L6145-1, R6145-1 et suivants ;

Vu le décret du 25 janvier 2021 de Monsieur le Président de la République nommant M. Olivier BOSSARD, Directeur d'Hôpital, en qualité de Directeur Général au sein de la direction commune du CHU de Saint-Etienne et du Centre Hospitalier de Roanne ;

DÉCIDE

ARTICLE 1

D'appliquer, **en plus de la consultation facturée selon le tarif en vigueur**, les tarifs suivants pour les vaccins :

Nom du Vaccin	Code GAM	Libellé produit pharmacie	Tarif TTC par injection
Antirabique	VH4	RABIQUE Pasteur	50,00 €
DT Polio Coq	VH8	REPEVAX	21,10 €
DT Polio Coq	VH0	REVAXIS	8,20 €
Encéphalite Japonaise	VH9	IXIARO	88,00 €
Fièvre jaune	VH1	STAMARIL	45,00 €
Haemophilus	HA1	ACT-HIB	33,60 €
Hépatite A	VH5	HAVRIX 1440 UI	20,80 €
Hépatite B	VH6	ENGERIX B20	15,20 €
Méningite ACYW	VH2	NIMENRIX	40,80 €
Méningite B	VM2	BEXSERO	83,50 €
Méningite C	VM1	NEISVAC	19,90 €
Pneumocoque	PN1	PREVENAR 13	49,90 €
Pneumocoque	PN2	PNEUMOVAX	18,00 €
ROR	ROR	M-M-RVAXPRO	12,30 €
Typhoïde	VH3	TYPHIM	35,50 €

ARTICLE 2

D'appliquer les tarifs ci-dessous pour les vaccins délivrés dans les centres anti-marielles pour les patients n'ayant pas de prise en charge à 100 % :

Nom du Vaccin	Code GAM	Libellé produit pharmacie	Tarif TTC par injection	35 % reste à charge si vaccination obligatoire
DTOPOL	VH0	Revaxis	8,20 €	2,87 €
DTOPOLIOCOQ	VH8	Repevax	21,10 €	7,39 €
Rougeole-Oreillons-Rubéole	ROR	M-M-RVAXPRO	12,30 €	4,31 €
Méningocoque C	VM1	Neisvac	19,90 €	6,97 €
Hépatite B	VH6	Engérix B20	15,20 €	5,32 €
Hépatite B	VHB	Engérix B10	8,54 €	2,99 €
Papillomavirus	HPV	Gardasil 9	115,20 €	40,32 €

ARTICLE 3

Dans le cadre d'une vaccination pour les membres d'une même famille la consultation sera facturée seulement pour les adultes.

ARTICLE 4

La présente décision est applicable à compter du **31 mai 2021**.

ARTICLE 5

Monsieur le Directeur des Affaires Financières est chargé de l'application de la présente décision, qui fera en outre l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs du Département.

Fait à Saint-Etienne, le 31/05/2021 ;

Pour le Directeur Général
et par délégation,
Le Directeur des Affaires Financières,
Nicolas MEYNIEL

42_Préf_Préfecture de la Loire

42-2021-05-21-00004

Arrêté préfectoral portant autorisation de
surveillance sur la voie publique

**Arrêté préfectoral n° 90/2021
autorisant la surveillance sur la voie publique**

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L114-1, L613-1 et R 613-5 ;

Vu le code des relations entre le public et d'administration ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 nommant Mme Catherine SEGUIN, préfète de la Loire ;

Vu l'arrêté préfectoral n°21-038 du 29 mars 2021 portant délégation de signature à Madame Sylvaine ASTIC, sous-préfet de Roanne ;

Vu la décision n° AGD-075-2022-03-24-20170197360 délivrée le 29 mars 2017 par le Conseil National des Activités Privées de Sécurité, portant agrément à M. Jean-Edouard REJON pour la société « SARL accueil Contrôle Assistance » ;

Vu la décision n° AUT-092-2118-01-22-20190379364 délivrée le 6 novembre 2019 par le Conseil National des Activités Privées de Sécurité, portant autorisation de fonctionnement de la société dénommée « SARL accueil Contrôle Assistance », SIRET 45128194300030, sise à Boulogne Billancourt et représentée par M. Jean-Edouard REJON ;

Vu la demande présentée par la société susvisée et par la société Critérium du Dauphiné Organisation, visant à obtenir une autorisation pour des missions de surveillance itinérante ou non itinérante sur la voie publique ;

CONSIDERANT que la demande présentée par Monsieur Jean-Edouard REJON, gérant de la SARL dénommée « Accueil Contrôle Assistance », et par la société « Critérium du Dauphiné Organisation », en vue d'effectuer la surveillance sur la voie publique afin d'assurer la sécurité de l'arrivée de la course cycliste du « critérium du Dauphiné 2021 » le mardi 1^{er} juin 2021 sur la commune de Saint-Haon-le-Vieux (Loire), remplit toutes les conditions réglementaires nécessaires à son autorisation ;

Sur proposition de Madame le Sous-Préfet de Roanne ;

A R R E T E

ARTICLE 1 - La surveillance sur la voie publique en vue d'assurer la sécurité de l'arrivée de la course cycliste du « Critérium du Dauphiné 2021 » le mardi 1^{er} juin 2021 sur la commune de Saint-Haon-le-Vieux (Loire), par des agents de sécurité de la SARL dénommée « Accueil Contrôle Assistance », postés sur la voie publique, est autorisée.

ARTICLE 2 – La surveillance du lieu désigné à l'article précédent sera effectuée selon le planning ci-joint par les agents ci-mentionnés.

Standard : 04 77 23 64 64

Télécopie : 04 77 71 42 78

Site internet : www.loire.gouv.fr

Adresse postale : Rue Joseph Déchelette – 42328 ROANNE CEDEX

1/2

Sous-préfecture de Roanne

ARTICLE 3 - Ces agents ne pourront être armés. Ils devront cependant être clairement identifiés et être porteurs de la carte professionnelle remise par l'employeur et comportant une photographie. Ils s'engagent à respecter les prescriptions du code de la sécurité intérieure susvisé.

ARTICLE 4 – Il leur appartiendra de solliciter les services de gendarmerie en cas d'incident ou de difficulté.

ARTICLE 5 – La présente autorisation, révocable à tout moment, prendra fin à l'expiration de la mission.

ARTICLE 6 – Le sous-préfet de Roanne et le commandant de la compagnie de gendarmerie de Roanne sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera transmise à Monsieur Jean-Edouard REJON, gérant de la SARL dénommée « Accueil Contrôle Assistance » ainsi qu'au maire de Saint-Haon-le-Vieux, et publié au recueil des actes administratifs.

Roanne, le 21/05/2021

Pour le sous-préfet,
et par délégation, le secrétaire général

signé

Jean-Christophe MONNERET

Le présent arrêté peut être contesté dans les deux mois suivants sa notification :

- soit par voie de recours gracieux formé auprès du sous-préfet de Roanne ;*
 - soit par voie de recours hiérarchique formé auprès du ministre de l'intérieur ;*
 - soit par voie de recours contentieux déposé devant le tribunal administratif de Lyon*
- 184 rue Duguesclin – 69433 LYON CEDEX 3.*

Standard : 04 77 23 64 64

Télécopie : 04 77 71 42 78

Site internet : www.loire.gouv.fr

Adresse postale : Rue Joseph Déchelette – 42328 ROANNE CEDEX

2/2